

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

COMMISSION

DES

ANTIQUITÉS ET DES ARTS

*(Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art)*

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

PROCÈS - VERBAUX DES SÉANCES, DU 24 JUILLET 1884  
AU 30 AVRIL 1885

NOTICES ET INVENTAIRES PRÉSENTÉS A LA COMMISSION

5<sup>e</sup> VOLUME

VERSAILLES

CERF ET FILS, IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE

59, RUE DUPLESSIS, 59

1885

M. GRIMOT communique le procès-verbal des fouilles qui ont été faites dans un *monument mégalithique* récemment découvert sur la commune d'*Arronville*, canton de Marines, dans une propriété appartenant à M. le baron de Beurnonville :

« Le 13 février 1884, M. l'abbé Baret, curé d'Amblainville, Oise, me donnait avis d'une découverte importante faite sur le territoire de la commune d'Arronville, canton de Marines.

» On venait de mettre à jour une *tombelle*, ou lieu de sépulture antique. Mais en même temps mon savant confrère me faisait connaître que de graves difficultés empêcheraient peut-être les fouilles de ce monument. Ces difficultés provenaient de la part du propriétaire du bois où se trouvait cette construction souterraine, et qui avait loué, avec promesse de bail, le susdit terrain ; elles provenaient surtout de la part d'un carrier qui avait été autorisé

à exploiter les pierres qui se trouvaient précisément autour de cette antique sépulture.

» Il y avait péril en la demeure, car le carrier, excité par l'idée fixe de trouver un trésor dans les fouilles de cet antique cimetière, se montrait intraitable à nos observations et à nos promesses et la tombelle était menacée de disparaître ; déjà avait été détruite une partie des pierres qui servaient à recouvrir le monument ; l'une de ces pierres brisées mesurait 10 m. de long sur 2 m. de large et 2 m. d'épaisseur.

» De mon côté, j'informai sans retard M. le Sous-Préfet de Pontoise de notre découverte et des difficultés qui s'opposaient aux travaux de fouilles, le priant de m'autoriser à nommer une commission spéciale pour aider à cette difficile opération.

» Le 15 février 1884, deux jours après l'avis que m'avait donné M. l'abbé Baret, la commission était ainsi composée :

» M. Chouquet, maire d'Arronville ; M. l'abbé Baret, curé d'Amblainville, et membre de plusieurs sociétés savantes ; M. Tavet, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise ; M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam et vice-président de ladite Commission.

» Toutes difficultés étant levées, nous nous sommes transportés à Arronville sur l'emplacement du monument mégalithique ; nos fouilles n'ont pu s'étendre que sous une petite partie de la tombelle ; nous avons dû nous arrêter devant un amas considérable de débris de roches formé par l'exploitation des carrières, qui encombrait la partie supérieure du monument.

» Mais les premiers déblais ont permis de reconnaître avec certitude qu'il s'agissait ici d'une antique sépulture ainsi que l'attestaient l'étroite ouverture servant à introduire les morts, l'obturateur rencontré à proximité et de nombreux débris d'ossements humains à l'exclusion des

moindres vestiges des fauves carnassiers ou d'animaux familiers.

» Ce premier travail terminé, nous avons donné des ordres pour faire enlever les déblais qui couvraient le monument, sans permettre aux ouvriers de faire la moindre fouille dans l'intérieur de la tombelle.

» M. le maire d'Arronville a bien voulu surveiller l'exécution de ces ordres et les mesures prises par ce magistrat nous donnent l'assurance que l'intérieur du monument n'a été fouillé que sous notre surveillance exclusive.

» Indiquons maintenant l'orientation et les diverses dimensions du monument mégalithique.

» L'ouverture de cette nécropole est au Sud-Ouest : cette orientation est assez fréquente dans nos contrées, toutefois l'ouverture de ces monuments était presque toujours vers la déclivité du terrain ; cette disposition facilitait l'entrée des corps.

» Le porche, qui est en assez bon état de conservation, accuse 2 mètres de longueur et de largeur dans l'œuvre.

» L'obturateur est de forme ovale ; mais il est en partie brisé ou mieux usé par un long service ; il porte environ 50 centimètres de haut sur 60 de large. Cette pierre est déposée au presbytère d'Amblainville.

» Le monument dans œuvre mesure près de 14 mètres de long sur 2 mètres de largeur, et sa hauteur varie de 2 mètres 50 à 3 mètres 50.

» Des dalles de 4 à 5 centimètres d'épaisseur, juxtaposées comme sur les voies étrusques et romaines, servaient de pavage ; cette espèce de sol se rencontre dans presque tous les monuments mégalithiques. Deux grosses pierres de roche dure, telles qu'on en trouve dans ces localités recouvraient le monument ; malheureusement la plus grande de ces roches qui me paraît avoir près de 10 mètres, a été brisée par le carrier qui l'a débitée pour en tailler des bordures de trottoir.

» Il serait facile de recouvrir notre tombelle par des

pierres de même nature et de même forme ; elles se trouvent aux environs.

» Ce lieu de sépulture a été violé comme presque toujours ; l'avidité de l'homme l'a porté jusqu'à fouiller dans les sépultures, espérant y trouver des trésors ; de là les exécutions qu'on gravait sur les monuments funèbres contre les profanateurs.

» Toutefois, il est difficile d'assigner l'époque de la violation de ce lieu de sépulture, comme il est bien difficile également d'indiquer l'époque où l'on a commencé ces sortes de cimetières que l'on retrouve presque partout.

» M. Alexandre Bertrand, notre éminent collègue, malgré son grand savoir, n'a pas osé, à ce que je sache, se prononcer sur cette question. Peut-être n'y aurait-il pas une trop grande audace à indiquer cent ans avant et après notre ère : ce n'est qu'au v<sup>e</sup> siècle, en effet, qu'on a commencé à former des cimetières autour des églises.

» Les instruments en silex, les débris de bronze et de fer, les vases de terre ou les tessons de différentes factures ou provenances, enfin les monnaies gauloises et romaines qu'on rencontre parfois dans nos tombelles sembleraient autoriser cette assertion. Mais nous devons faire remarquer que nous n'avons rencontré ni bronze ni fer dans nos fouilles, ce qui permettrait de dire que la construction de cette sépulture a précédé l'introduction du bronze et du fer dans les Gaules et que son érection remonte, toujours selon le savant Conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, à l'âge de pierre.

» Nous devons dire qu'on a trouvé les débris d'un instrument en fer, peut-être un couteau ou un poignard ; mais il est à croire que cet instrument a pu être introduit lors d'une fouille qui semblerait ne pas remonter au delà du xv<sup>e</sup> ou du xvi<sup>e</sup> siècle.

» Nous avons trouvé dans la tombelle quelques instruments en silex, tels que couteaux brisés, grattoirs ou poinçons en os taillé, plus des tessons d'une facture très

grossière, ornés cependant de dessins faits en creux avec l'ongle du pouce ; parmi ces divers objets nous avons rencontré une corne de cerf dite pioche, servant à découvrir des silex bruts, destinés à la fabrication des divers instruments.

» La couleur de ces débris de vases était noire, mais sans glacis ; l'intérieur indiquait une pâte rouge de brique. Il est visible qu'ils avaient subi l'action du feu ; évidemment ces tessons d'une poterie rudimentaire doivent appartenir à l'origine de la construction de ces tombeaux de famille ou de castes ; ces tessons ont été recueillis, une partie se trouve exposée au presbytère de l'Isle-Adam.

» En outre, nous avons extrait de ce cimetière, avec une grande quantité d'ossements humains, près de 180 crânes, ce qui indique un long usage de la nécropole. Plusieurs de ces crânes sont d'une parfaite conservation, et parmi ces débris humains on reconnaît aisément des têtes d'hommes, de femmes et d'enfants ; la plupart sont d'une belle conformation. Mais nous en avons remarqué plusieurs qui, par la proéminence de la mâchoire et la dépression du front, nous ont paru appartenir soit à la classe des esclaves, soit à la catégorie des êtres abrutis. L'on sait que les Romains avaient à leur service des esclaves plus ou moins dégradés. Nous avons soigneusement mis de côté quelques-uns de ces crânes exceptionnels qui peuvent intéresser la science ; ils sont déposés au presbytère d'Amblainville.

» Nous devons faire observer qu'à l'entrée intérieure du monument nous avons remarqué que le sol se trouvait calciné par l'action du feu et que quelques fragments d'os avaient été atteints par les flammes, entre autres un crâne ; nous pensâmes tout d'abord que le monument avait pu servir d'habitation. Les premiers pionniers qui s'étaient aventurés dans nos forêts avaient creusé des retraites souterraines pour se protéger contre les fauves et les carnassiers qui abondaient dans les Gaules. Quelques-

uns de nos savants archéologues ont émis cette opinion, nous n'avons pas autorité pour les contredire.

» Toutefois, après un sérieux examen, nous avons conclu que le feu n'avait nullement servi à l'ustion des corps, car le foyer n'occupait qu'un très petit espace ; l'on est en droit de ne voir dans ces restes calcinés qu'un feu allumé pour désinfecter le lieu de sépulture au jour de nouvelles inhumations. Ainsi nous nous faisons honneur d'ajouter notre timide témoignage à l'affirmation si autorisée de M. Alexandre Bertrand qui déclare que tous ces monuments mégalithiques n'ont jamais eu d'autre destination que celle de sépultures humaines. Nous le répétons, l'étroite entrée de ces hypogées est un argument invincible contre toute autre hypothèse.

Il nous reste à ajouter que la contrée où se trouve le monument renferme des trésors archéologiques : déjà l'année dernière nous avons visité et fouillé une sépulture semblable ; d'autre part on a découvert un atelier d'instruments en silex ; deux dolmens, et une caverne sont également signalés. »

La Commission écoute avec le plus vif intérêt le rapport présenté par M. Grimot et s'associe aux vues qu'il renferme. Des remerciements sont d'ailleurs votés à MM. Grimot, Baret, Chouquet et Taver.